

Modèle de requête en dispense ou en modification des mentions figurant au B2 et B3

Mesdames, Messieurs le Président et Juges
composant la ... Chambre du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
(ou la COUR D'APPEL qui statue sur votre affaire
ou qui vous a condamné)
N° d'affaire : ...
N° de parquet : ...

REQUÊTE EN DISPENSE D'INSCRIPTION AU BULLETIN N° 2 ou N° 3 DU CASIER JUDICIAIRE Article 775-1 du Code de procédure pénale

POUR :

Votre nom, prénom et état civil complet
Votre adresse

Ayant pour avocat (*l'avocat n'est pas obligatoire*)
Avocat au barreau de ...

PLAISE AU TRIBUNAL (ou à la COUR D'APPEL)

I. RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCÉDURE

Vous devez rappeler la procédure (pour quelle(s) infraction(s) êtes-vous poursuivi, dans quelles circonstances avez-vous été traduit à comparaître en justice...) et les condamnations qui figurent déjà à votre casier judiciaire le cas échéant.

II. DISCUSSION

Aux termes de l'article 775-1 du Code de procédure pénale,
**« Le tribunal qui prononce une condamnation peut exclure expressément sa mention au bulletin n°2 soit dans le jugement de condamnation, soit par jugement rendu postérieurement sur la requête du condamné instruite et jugée selon les règles de compétence et procédure fixées par les articles 702-1 et 703.
L'exclusion de la mention d'une condamnation au bulletin n° 2 emporte relèvement de toutes les interdictions, déchéances ou incapacités de quelque nature qu'elles soient résultant de cette condamnation. »**

**(OU : Aux termes de l'article 777-1 du Code de procédure pénale,
« La mention d'une condamnation au bulletin n° 3 peut être exclue dans les conditions fixées par l'alinéa 1^{er} de l'article 775-1. »)**

En l'espèce :

Motivez votre demande en indiquant pourquoi il est important pour votre avenir professionnel ou personnel que les condamnations figurant déjà à votre casier ou celle que le juge sera amené à prononcer à votre rencontre.

Si vous n'avez jamais été condamné auparavant, insistez sur ce point. N'hésitez pas non plus, sans minimiser la gravité de l'infraction pour laquelle vous avez été condamné ou pour laquelle vous comparez devant le tribunal ou la cour d'appel, à indiquer que l'inscription à votre casier judiciaire serait disproportionnée par rapport à l'infraction et aux circonstances dans lesquelles vous l'avez commise.

PAR CES MOTIFS

Vu les dispositions des articles préliminaires, 702-1 et 703, 775-1 (ou 777-1) du Code de procédure pénale,

Faire droit à la présente requête.

Fait à ..., le ...

Signature